

Bourges, le 16 octobre 2019

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale du Cher

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,  
public et privé du Second degré,

Direction des services  
départementaux de l'Éducation  
nationale du Cher

Division Vie Scolaire

Bureau DVS 1

n° 31/10-2019/CV

Dossier suivi par

Fabien JOUBERT  
Coordinateur départemental pour  
l'Éducation artistique et culturelle, le  
devoir de mémoire,  
et l'éducation à la citoyenneté  
[codeac18@ac-orleans-tours.fr](mailto:codeac18@ac-orleans-tours.fr)  
Tél. 02.36.08.20.23

&

Claire VERNAY  
Responsable du bureau DVS1

[ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr)

Tél. 02 36 08 20 41  
Fax 02 36 08 20 01

Cité Condé, bâtiment F  
Rue du 95ème de Ligne  
BP 608  
18016 Bourges Cedex

**Objet :** Participation des établissements aux Cérémonies  
du 11 novembre et à la collecte nationale « **le Bleuet de France** ».

Les célébrations mémorielles du 11 novembre 1918 sont un moment privilégié pour mettre en œuvre des actions éducatives en lien avec l'enseignement de l'histoire. Ce travail pédagogique permet de construire avec les élèves des repères historiques et une mémoire collective autour de valeurs partagées, comme la solidarité qui est un objet d'enseignement dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

Deux fois par an, à l'occasion des commémorations des 8 mai et 11 novembre, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) organise sous le vocable « **le Bleuet de France** » des quêtes publiques au profit de ses différents ressortissants : vétérans des guerres du XXe siècle, jeunes titulaires de la carte du combattant à l'issue de leur contrat, veuves de guerre et d'anciens combattants, Pupilles de la nation, harkis et victimes d'attentats. Cet appel au don concerne tous les citoyens et toutes les générations.

Afin de donner du sens pour les élèves aux cérémonies du 11 novembre et à la collecte nationale du Bleuet de France, il est nécessaire que les enseignants puissent intégrer celles-ci à leur démarche pédagogique. De nombreuses actions de devoir de mémoire étant déjà menées dans vos établissements, en lien avec les programmes scolaires, il serait intéressant de s'appuyer sur ces dernières.

De même, les équipes qui le souhaitent peuvent entrer en contact avec le service départemental de l'ONACVG pour établir un protocole de partenariat (téléphone 02 46 08 81 96, courriel [sd18@onacvg.fr](mailto:sd18@onacvg.fr)) ou avec Fabien Joubert, CODEAC du Cher, afin de réfléchir à des actions possibles, notamment à partir du patrimoine mémoriel comme les monuments aux morts.

Enfin, plusieurs ressources pédagogiques sont à disposition des établissements sur le site de la DSDEN du Cher à partir du lien suivant :  
[https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden18/actions\\_educ\\_et\\_cult/centenaire\\_14\\_18/](https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden18/actions_educ_et_cult/centenaire_14_18/)

Je tiens à vous remercier de votre participation aux cérémonies mémorielles.

Pierre Alain CHIFFRE

